



swiss unihockey
Haus des Sports
Talgut-Zentrum 27
CH-3063 Ittigen bei Bern

Tel. +41 31 330 24 44
Fax +41 31 330 24 49
info@swissunihockey.ch
www.swissunihockey.ch

Lieux, Date Berne, Avril 2019
Contact Stephan Studer
Ligne directe 031 330 24 40
E-Mail skra@swissunihockey.ch

Directives pour les examens 2019

Domaine de validité

Les conditions d'examen fixées dans ce mémorandum sont valables pour tous les arbitres, instructeurs et observateurs.

Exigences de base

Pour recevoir une licence d'arbitre, l'arbitre doit avoir suivi le module du cours obligatoire et avoir passé avec succès le test des règles.

Les nouveaux arbitres doivent également répondre à des questions dont les réponses se trouvent dans le dossier de préparation.

Arbitres que ne visite pas un cours d'arbitre régulier sont dans l'exception de faire aussi un cours pratiqué.

Documentation

Une documentation est à disposition des arbitres en fonction et des candidats arbitres pour se préparer au test des règles :

- Règlement des arbitres
- Règles de jeu
- Règlement des matches
- Catalogue des questions «Préparation au test des règles»
- Test des règles Online : <http://regeltest.swissunihockey.ch/fr>

Déroulement des examens

Le **test des règles pour arbitres en fonction**, instructeurs et observateurs comprend 30 questions prises dans le catalogue des questions «Préparation au test des règles».

- Les candidats ont 30 minutes pour résoudre le test.
- Il y a au minimum une réponse juste et au maximum deux réponses justes par question.
- Un cas de figure comme aucune réponse ou trois réponses n'est pas possible.

Le **contrôle des connaissances des nouveaux arbitres** comprend également 30 questions basées sur le contenu du cours.

- Les nouveaux arbitres ont 30 minutes pour résoudre le test.
- Il y a au minimum une réponse juste et au maximum deux réponses justes par question.
- Un cas de figure comme aucune réponse ou trois réponses n'est pas possible.

Les arbitres et les candidats-arbitres reçoivent les résultats de leur test le jour même de l'examen. Ceux qui sont recalés reçoivent une feuille d'information pour le test de rattrapage. Aucune convocation ne sera envoyée. Les résultats des tests seront aussi envoyés aux clubs respectifs.

Limites:

Arbitres en fonction	maximum 10 fautes
Nouveaux arbitres	maximum 10 fautes

Qualifications exigées

Pour être qualifié dans la branche « théorie », les limites suivantes ne doivent pas être dépassées :

Arbitres G1:	max. 3 fautes
Arbitres G2:	max. 5 fautes
Arbitres G3:	max. 7 fautes
Arbitres R1:	max. 3 fautes
Arbitres R2 (cadres Espoirs):	max. 3 fautes
Observateur OG1:	max. 3 fautes
Observateur OG2:	max. 5 fautes
Observateur OG3:	max. 5 fautes
Observateur OP1:	max. 3 fautes
Observateur OP2:	max. 5 fautes
Observateur OP3 (PO Nouveau):	max. 5 fautes
Instructeurs	max. 5 fautes

Instructeurs

Les instructeurs doivent remplir les conditions de qualification du degré qu'ils instruiront.

Test de rattrapage

IMPORTANT : Aucune convocation ne sera envoyée. Les arbitres peuvent trouver les informations au cours sur place. Les arbitres en fonction et les candidats arbitres peuvent se présenter une seule fois au test de rattrapage.

Pour les arbitres et les candidats arbitres qui ont suivi le cours (théorie) **avant le 24 juin 2018**, diverses dates pour passer le test de rattrapage sont agendées (sans inscription préalable) :

26.05.2019	Olten, Deutsch	17:45 Uhr
02.06.2019	Bellinzona, Italienisch	13:15 Uhr
16.06.2018	Fribourg, Français	13:15 Uhr
22.06.2018	St. Gallen, Deutsch	17:45 Uhr
23.06.2018	Ittigen, Deutsch et Français	17:45 Uhr

Pour les arbitres qui suivront le cours (théorie) **au ou après le 23 juin 2019**, la date du test de rattrapage a été fixée au

10.08.2019 Ittigen (prendre contact avec le bureau de swiss unihockey) skrs@swissunihockey.ch

Les cas d'exception ne seront traités que s'ils sont adressés par écrit à la Commission des arbitres.

Les arbitres qui suivent un cours de deux ou de plusieurs jours peuvent repasser le test le dernier jour de leur cours (pour autant que le test ait eu lieu le premier jour). Les cours nationaux qui ne durent qu'un jour sont soumis au processus de test de rattrapage normal. Les participants aux cours nationaux ne peuvent pas passer le test deux fois le même jour.